

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ROCK EN SEINE 2026 *(version au 26/03/2026)*

Le festival Rock en Seine (ci-après le « Festival ») est heureux de vous accueillir depuis plus de 20 ans au Domaine national de Saint-Cloud (ci-après le « Site »). En tant qu'organisateur, il est important de rappeler à tous les participants que le présent règlement intérieur (ci-après le « Règlement »), tout comme les lois françaises s'appliquent sur le Site du Festival. Les festivaliers s'engagent donc à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'Organisateur et présentées dans le Règlement. Les règles du savoir-vivre et du vivre ensemble sont fondamentales pour que chacun passe un agréable Festival.

1. CONDITIONS D'ACCÈS AU FESTIVAL

L'accès au Site du Festival est conditionné au contrôle des billets, contrôle de sécurité et au port du bracelet remis à l'entrée du Site. Lors des contrôles, une pièce d'identité en cours de validité peut être demandée. Une fouille, à laquelle chaque festivalier devra se soumettre, pourra être effectuée au point de contrôle d'entrée pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le Site du Festival. En cas de non-respect des règles, le billet pourra être considéré comme non valable.

- VOS BILLETS

L'achat de billets en dehors des points de ventes officiels et agréés expose à des risques de contrefaçon et au refus d'accès au Site.

Les e-billets achetés sur le site du festival via AXS ou sur le site internet AXS peuvent être présentés sur l'application AXS ou l'application Rock en Seine.

Les e-billets achetés sur le site internet du Festival via Weezevent peuvent être présentés sur l'application Rock en Seine, téléchargés sur votre téléphone au format PDF depuis votre compte client Weezevent ou imprimés en format A4.

Les billets physiques et/ou édités dans les magasins FNAC, doivent être présentés sous leur format physique original. Attention : aucune photo, capture d'écran ou photocopie de billet ne sera acceptée à l'entrée du Festival. En cas de litige, l'original de votre billet et votre pièce d'identité vous seront demandés. Aucun duplicata ne sera délivré.

Le billet est soumis aux conditions de vente du distributeur, aux conditions spécifiques de l'Organisateur et aux conditions suivantes : les billets mal imprimés, illisibles ou endommagés seront considérés comme non-valables. Le billet est non échangeable, non remboursable. Le billet est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions y figurant. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. En cas de litige, l'original de votre billet et votre pièce d'identité vous seront demandés. Le billet est unique, une fois scanné, aucun autre exemplaire ne sera accepté au contrôle. Les forfaits sont indivisibles et non-cessibles.

L'Organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet, dans la mesure où la copie du

billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine, seule la 1^{ère} personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au Site du Festival. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, tout autre détenteur du même billet imprimable se voyant refuser l'accès n'aura droit à aucun remboursement du prix du billet.

L'accès au Festival ne sera plus possible 15 minutes après le début du dernier concert de la Grande Scène.

- BRACELETS

De la pose de votre bracelet par nos équipes à la fin de sa validité, ne retirez pas votre bracelet. Un bracelet non fixé autour du poignet, coupé, noué artisanalement (i.e. sans bague de protection) ne sera pas valable et sera automatiquement traité comme un litige. Attention : pour les pass 2, 3, 4 jours, votre bracelet est incessible et ne pourra en aucun cas être remplacé en cas de perte !

- PAIEMENT - CASHLESS

Le Festival fonctionne avec un système de paiement dématérialisé (cashless). Il est recommandé de créer un compte cashless pour le charger, gérer son solde, bloquer son support en cas de perte, et se faire rembourser. Les demandes de remboursement sont possibles pendant la période indiquée sur le site internet du Festival dès l'ouverture du cashless. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de cette période.

- REFUS ACCÈS

Toute personne refusant de se soumettre aux contrôles de sécurité et/ou dont le comportement est jugé dangereux (notamment festivalier alcoolisé et/ou sous l'emprise de stupéfiant), irrespectueux, agressif/violent, non conforme à la charte de la bienveillance (disponible sur le site du Festival [Charte de Bienveillance](#)) ou contraire au respect de l'ordre public pourra se voir refuser l'entrée ou être expulsée du Site du Festival.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de refus d'accès ou d'expulsion du Site du Festival lié au non-respect des présentes dispositions.

- MINEUR

L'accès au Site du Festival est interdit aux mineurs de moins de 3 ans et est fortement déconseillé aux enfants de moins de 6 ans même accompagnés (notamment en raison du volume sonore élevé des concerts et de la foule des festivaliers...).

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et munis de l'autorisation parentale, disponible sur le site du Festival, dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal :

[Autorisation parentale pour un mineur](#)).

Les mineurs ayant de plus de 16 ans doivent être munis d'une autorisation parentale dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal, disponible sur le site du Festival :

[Autorisation parentale pour un mineur](#)).

- ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP/PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Festival met en place des dispositifs d'accueil spécifiques aux personnes en situation de handicap/personnes à mobilité réduite (ci-après ensemble les « PSH ») : parking PMR (sur inscription et dans la limite des places disponibles), sanitaires adaptés, plateformes surélevées...

Ces plateformes sont dédiées aux PSH et leurs accès sont uniquement autorisés sur présentation d'un bracelet "accessibilité" délivré à l'accueil accessibilité situé dans le Festival.

Pour garantir l'accès à ces plateformes et le meilleur confort à l'ensemble des PSH, les accompagnants ne sont pas autorisés sur les plateformes lors des deux derniers concerts de la soirée (sauf sur présentation de la carte CMI avec mention "besoin d'un accompagnement").

En dehors des deux derniers concerts, il pourra être demandé aux accompagnants de descendre de la plateforme afin de garantir en priorité l'accès à des personnes en situation de handicap.

Les personnes qui ne sont pas en situation de handicap permanent (femmes enceintes, incapacité temporaire tel qu'une immobilisation ou blessure) ne pourront bénéficier de l'accès aux plateformes.

L'ensemble des dispositifs mis en place pour les PSH est détaillé dans le livret accessibilité disponible sur le site du Festival : [livret informations accessibilité | Rock en Seine](#).

Toute demande spécifique doit être adressée à accessibilite@rockenseine.com.

- DROIT À L'IMAGE

L'Organisateur est susceptible de réaliser et/ou d'autoriser la réalisation de prises de vues et de vidéos pendant le Festival. En accédant au Site du Festival, chaque festivalier consent expressément à l'Organisateur (ainsi qu'au groupe auquel il appartient) et/ou à ses partenaires (tels que prestataires audiovisuels, photographes professionnels, diffuseurs audiovisuels, plateformes numériques... cette liste n'étant pas limitative) le droit de fixer son image, et le cas échéant sa voix, par le biais de la photographie ou de la vidéo et le droit de les reproduire et de les diffuser sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrage, en y ajoutant tout autres éléments sonores, visuels ou audiovisuels et éléments de doublage, titres, sous-titres et audiodescription en toutes langues, pour les besoins :

(i) de présentation et de promotion du Festival, notamment sur le réseau internet (y compris sur les réseaux sociaux), et/ou

(ii) de la diffusion de tout ou partie du Festival par voies hertziennes terrestres, par câble, par satellite, par télévision numérique terrestre, par internet (notamment par « web TV »), par téléphonie mobile ou par tout autre réseau de communication, en « streaming » ou en téléchargement (définitif ou temporaire), et ce à titre gratuit (notamment par télévision de rattrapage ou « catch-up TV » et en prévisionnage ou « preview ») ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé (y compris « pay per view » et « video on demand »)

Lors des prises de vue, les festivaliers sont en droit de signifier aux photographes et vidéastes du Festival leur refus d'être photographiés ou filmés. S'ils souhaitent signaler un refus de diffusion a posteriori du Festival, ils doivent en faire part par mail à l'adresse conciergerie@rockenseine.com en joignant à leur demande un justificatif d'identité et les images concernées.

- SORTIE

Toute sortie est définitive. Détenteurs d'un pass 2, 3, 4 jours : votre billet vous sera demandé à l'entrée du Festival le premier jour de votre venue. Un bracelet sera remis à l'entrée du Festival dès le premier soir de validité du forfait et permettra d'accéder au site les jours suivants.

2. EXCÈS

- ALCOOL

Conformément aux articles L.3342-1, et R. 3353-2 du Code de la santé publique, nous vous rappelons qu'il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité. Il est interdit pour les débitants de boisson, de donner à boire à une personne manifestement ivre. La personne qui délivre la boisson se réserve le droit de ne pas servir un client.

Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété peut se voir refuser l'accès au Festival ou être expulsée du Site du Festival sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, nous vous invitons à consommer de façon modérée.

- TABAGISME

Conformément à l'article R.3512-2 du Code la santé publique, nous vous rappelons qu' il est interdit de fumer dans des lieux fermés et couverts qui accueillent du public. Cette interdiction s'applique dans tous les lieux fermés et couverts du Festival. Des collecteurs de mégots sont mis à disposition des usagers sur le Site du Festival.

- STUPÉFIANTS

Il est interdit d'introduire, de faire usage ou de faire commerce de stupéfiant sous quelque forme que ce soit sur le Site du Festival. Toute personne identifiée comme détenant des stupéfiants ou/et étant sous l'emprise de stupéfiant peut se voir refuser l'accès au Festival ou expulsée du Site du Festival sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement. Elle sera prise en charge par les forces de l'ordre.

- CONTENANTS ET CONSIGNE VAISSELLES :

L'Organisateur met à disposition des festivaliers des gobelets et de la vaisselle réutilisables et consignés afin de consommer dans tous les bars ou sur les espaces de restauration. Le système de consigne fonctionne comme une location et des points de déconsigne sont indiqués sur le plan du Festival afin de récupérer la somme payée à la première consommation. Un bracelet n'ayant pas de consommations affichées dans l'historique ne pourra pas être crédité d'une consigne.

3. SÉCURITÉ & INTERDICTIONS

Toute personne doit se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité du Festival. Le personnel de sécurité a pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, de violences, d'évacuation ainsi que l'application du Règlement.

Le festivalier s'engage à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes du Festival. Le festivalier peut être amené à subir une palpation de sécurité. L'accès pourra être refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces mesures sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement.

- COMPORTEMENT PENDANT LES CONCERTS

Tout est organisé pour protéger les festivaliers des mouvements de foule (bousculades...), devant les scènes. Pour la sécurité de tous, le crowd-surfing (s'allonger sur les bras levés des festivaliers) est interdit. Il est aussi interdit, pendant le Festival, d'être agressif par des gestes ou par des paroles envers les autres festivaliers ou toute personne faisant partie du personnel. En cas de problème, de non-respect de la loi, la personne pourra être sommée de quitter le Festival. Elle sera prise en charge par les forces de l'ordre. Les Festivaliers doivent respecter les dispositions de la Charte de la bienveillance disponible sur le site internet du Festival : [Charte de Bienveillance](#).

- RESPONSABILITÉ

Chaque festivalier assiste sous sa propre responsabilité au Festival. Il appartient aux festivaliers de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver leur audition (ne pas stationner devant les enceintes, mettre des bouchons d'oreille...). Les festivaliers sont responsables de leurs effets personnels. L'organisation ne peut être tenue pour responsable de toute détérioration, de toute perte ou de tout vol touchant de tels effets. Le festivalier reste responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à toute personne (personnels du Festival, artistes, équipes techniques & artistiques, prestataires, autres festivaliers etc...) et/ou à tous biens matériels à l'occasion de sa présence et devra en répondre, civilement ou pénalement.

- INTERDICTIONS GÉNÉRALES

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire des animaux, des bouteilles, des boîtes métalliques et objets tranchants et/ou contondants, et d'une manière générale tout autre objet pouvant servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, substances explosives, inflammables ou volatiles, de même que les ballons, drapeaux, bannières ou banderoles de toute taille. Il est interdit d'introduire de l'alcool dans l'enceinte du Festival. Il est interdit d'introduire des produits ou objets illicites dans l'enceinte du Festival. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites. Le service de sécurité est susceptible de les confisquer à l'entrée. Tout enregistrement quel qu'il soit (sonore, film, audiovisuel) est interdit avant, pendant et après le concert. Les appareils photographiques professionnels de type reflex, les caméras et les appareils enregistreurs ou autres, sont interdits dans l'enceinte du Festival. Tout contrevenant se verra confisquer ses appareils à l'entrée. Aucun moyen de transport n'est admis dans l'enceinte du Festival à l'exception des fauteuils roulants pour les personnes à mobilité réduite.

Le Festival ne propose pas d'espace de camping pour les festivaliers, il n'est donc pas possible de dormir sur le Site, même pour les détenteurs de forfaits multi-jours. Pour rappel, il est formellement interdit de dormir ou camper aux abords du Site du Festival.

- OBJETS INTERDITS

Il est strictement interdit d'introduire tout objet présentant un danger pour autrui ou pour soi-même. La liste des objets interdits sur le Site du Festival ainsi qu'à la consigne est à retrouver sur le site internet du Festival : [sécurité et objets interdits - Festival Rock en Seine](#).

Sont notamment interdit les valises et sacs de plus de 24 litres, armes, batterie de vélo, casque de moto, drogues, alcools, liquides, contenants en verre, drapeaux, perches à selfie, animaux (à l'exception des chiens-guides ou d'assistance pour les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un handicap visuel, auditif, moteur ou psychique, sur présentation d'un justificatif légal), feux d'artifices ou tout autre objets dangereux...Ces objets (à l'exception des produits illicites ou dangereux qui seront confisqués) seront automatiquement consignés par le personnel de sécurité puis mis en consigne en échange d'une contremarque.

La consigne n'est pas un vestiaire : seuls les objets considérés comme dangereux confisqués lors des contrôles y seront conservés. Aucun objet de type sac à dos encombrant ou valise etc. ne sera accepté. Le festivalier devra récupérer ses objets à la sortie. En cas de perte de ces objets ou détérioration, l'organisation du Festival ne pourra être tenue pour responsable.

- OBJETS AUTORISÉS

La liste des objets autorisés sur le Site du Festival est à retrouver sur le site internet du Festival : [sécurité et objets interdits - Festival Rock en Seine](#)

- Petits sacs à dos de 24 litres maximum (24 X 45 cm), type Eastpack®
- Bouteilles d'eau de moins de 50 cl
- Gourdes vides (à l'exception des gourdes en verre) de leur contenu de moins de 50cl
- Petits parapluies compacts
- Petits tabourets pliants (maximum 53 x 41 x 3 cm)
- Petite batterie de téléphone portable
- Petits appareils photos

En cas de doute, le festivalier peut également contacter conciergerie[at]rockenseine.com.

4 . RESPECT

- DES LIEUX

Rock en Seine est organisé sur le Domaine national de Saint-Cloud. Les lieux et espaces du Festival doivent être utilisés conformément à leur destination. Tous vols et dégradations feront l'objet de poursuites. Pour préserver la qualité des infrastructures du Festival, il est interdit d'apposer des inscriptions ou affiches sur tout endroit meuble ou immeuble et de jeter des débris au sol. Il est demandé aux festivaliers de respecter les lieux et de ne pas uriner ailleurs que dans les toilettes mises à leur disposition gratuitement. Toute utilisation du réseau électrique installé pour l'occasion est prohibée pour toute autre personne que le personnel dûment habilité.

- DU VOISINAGE

Quand ils se rendent sur le lieu du Festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

- DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots ou tout autre déchet sur le sol. Nous vous demandons de respecter tout le système d'éco responsabilité et de gestion des déchets, mis en place par le Festival et signalé sur le Site.

- NEUTRALITÉ

Il est interdit de se livrer à des actes prosélytes, religieux ou politiques, de procéder à des quêtes, souscription, collecte de signatures. Le commerce et la publicité sont également interdits dans l'enceinte du Festival sans l'autorisation de l'organisation du Festival.

Règlement intérieur non exhaustif et sous réserve des normes sanitaires et de sécurité en vigueur au moment du Festival.

INTERNAL REGULATIONS

ROCK EN SEINE 2026 (as of 17/04/2026)

The Rock en Seine festival (hereinafter the “Festival”) has been pleased to welcome you for over 20 years at the Domaine national de Saint-Cloud (hereinafter the “Site”). As the organizer, it is important to remind all participants that these internal regulations (hereinafter the “Regulations”), as well as French laws, apply on the Festival Site. Festival-goers therefore agree to respect the rules of conduct set by the Organizer and outlined in the Regulations. Rules of courtesy and community living are essential to ensure everyone enjoys the Festival.

1. ACCESS TO THE FESTIVAL

Access to the Festival grounds is subject to ticket control, security check, and wearing the wristband provided at the entrance. During checks, a valid ID may be requested. A search, to which each festival-goer must submit, may be carried out at the entrance checkpoint to ensure the safety of people and property. Failure to comply with the rules may result in the ticket being deemed invalid.

– YOUR TICKETS

Purchasing tickets outside official and authorized points of sale exposes buyers to the risk of counterfeiting and denial of access to the festival grounds.

E-tickets purchased on the official festival website via AXS may be presented using the AXS app or the Rock en Seine app.

E-tickets purchased on the official festival website via Weezevent may be presented using the Rock en Seine app, downloaded from Weezevent customer account to a phone in a PDF format, or printed on A4 paper.

Physical tickets (e.g., FNAC) must be presented in their original format. Please note: no photos, screenshots, or photocopies of tickets will be accepted at the festival entrance. In case of dispute, the original ticket and a valid ID will be required. No duplicate will be issued.

Tickets are subject to the distributor’s terms and conditions and the Organizer’s specific conditions, as well as the following terms: misprinted, illegible or damaged tickets will be considered invalid. Tickets are non-exchangeable and non-refundable. They are valid only for the specified event/date and under the conditions stated on it. Tickets must be kept until the end of the event. In case of dispute, the original ticket and a valid ID will be requested. Tickets are unique: once scanned, no duplicate will be accepted at the entrance. Multi-day passes are indivisible and non-transferable.

Since the Organizer is not required to verify the identity of the ticketholder nor the ticket’s authenticity and given that copies of home-printed tickets cannot be easily detected, only the first person presenting the ticket (or its copy) will be admitted. This person will be presumed to be the legitimate ticket holder. As such, other holders of the same ticket will be denied access and will not be entitled to a refund of the ticket.

Access to the festival is no longer permitted 15 minutes after the beginning of the final concert on the Main Stage.

– WRISTBANDS

From the moment the wristband is placed on your wrist by the staff until the end of its validity, it should not be removed. A wristband not properly attached to your wrist, cut, or hand-tied (without a protective ring) will be considered as invalid and treated as a dispute. For 2-, 3- and 4-day passes: wristbands are non-transferable and cannot be replaced under any circumstances if lost.

– PAYMENT – CASHLESS

The Festival uses a cashless payment system. It is recommended to create an account to top up, manage balance, block the account in case of loss, and request refunds. Refund requests are only possible during the period specified on the Festival website and no refund will be issued outside of said period.

– REFUSAL OF ENTRY

Anyone refusing to comply with security checks and/or whose behavior is judged dangerous (e.g., including festival-goers who are intoxicated and/or under the influence of drugs), disrespectful, aggressive or in violation of the Festival Charter of Benevolence (available on the Festival website: [Charter of Benevolence](#)) or public order may be denied entry or removed from the festival grounds. No refund will be granted on the grounds of denied access or eviction from the festival due to non-compliance with these provisions.

– MINORS

Access to the Festival is forbidden for children under the age of 3 and attendance is strongly discouraged for children under 6 even if accompanied by an adult, (mostly because of the high sound level and the large crowd).

Minors under 16 must be accompanied by an adult and have a parental authorization, available on the Festival website, duly filled and signed along with the valid ID of the legal guardian : [Parental authorization for minors](#).

Minors over 16 must have a parental authorization, available on the Festival website, duly filled and signed along with ID proof from a legal guardian : [Parental authorization for minors](#).

– ACCESSIBILITY

The Festival provides specific facilities for people with disabilities or reduced mobility (hereinafter collectively referred to as “PWD”): accessible parking spaces (upon registration and subject to availability), adapted restrooms, raised viewing platforms, etc.

These platforms are reserved for PWD, and access is only permitted upon presentation of an “accessibility” wristband handed out at the accessibility desk located within the Festival grounds.

In order to ensure access to these platforms and the best possible comfort for all PWD, accompanying persons are not allowed on the platforms during the last two concerts of the evening (except upon presentation of a “CMI” card stating “requires assistance”).

Outside of the last two concerts, accompanying persons may be asked to leave the platform in order to prioritize access for PWD.

Individuals who are not permanently disabled (such as pregnant women or those with temporary conditions such as immobilization or injury) will not be eligible for access to the platforms.

All accessibility measures available for PWD are detailed in the accessibility guide available on the Festival's website: [accessibility guide](#).

Any specific requests should be sent to [accessibilite\[at\]rockenseine.com](mailto:accessibilite[at]rockenseine.com).

– IMAGE RIGHTS

The Organizer may carry out and/or authorize the taking of photographs and videos during the Festival. By entering the Festival site, each attendee expressly grants the Organizer (as well as the group to which it belongs) and/or its partners (such as audiovisual service providers, professional photographers, broadcasters, digital platforms—this list not being exhaustive) the right to capture their image, and where applicable their voice, through photography or video, and the right to reproduce and distribute them on all analog or digital media, in all formats, using any framing, and with the addition of any other sound, visual, or audiovisual elements, including dubbing, titles, subtitles, and audio description in all languages, for the purposes of :

- (i) presenting and promoting the Festival, particularly on the internet (including social media), and/or
- (ii) broadcasting all or part of the Festival via terrestrial transmission, cable, satellite, digital terrestrial television, internet (including “web TV”), mobile telephony, or any other communication network, via streaming or download (permanent or temporary), whether free of charge (notably via catch-up TV or preview) or for a fee (including subscription-based services, pay-per-view, and video on demand).

During filming and photography, festival-goers have the right to inform Festival photographers and videographers of their refusal to be photographed or filmed. If they wish to request, after the Festival, that certain images not be used, they must notify this by email at [conciergerie\[at\]rockenseine.com](mailto:conciergerie[at]rockenseine.com), attaching proof of identity and the images concerned.

– EXIT

All exits are final. Multi-day pass holders will be asked to present their ticket on the first day of attendance. A wristband will be provided at the entrance on the first day of validity of the pass and will grant access to the Festival on the remaining days included in the pass.

2. EXCESS

– ALCOHOL

As French law states (articles L. 3342-1 and R. 3353-2 from “Code de la santé publique”), selling or offering alcohol to minors under 18 is prohibited. Serving staff may request proof of age from customers, such as a valid ID. Serving staff is prohibited from selling alcohol to clearly intoxicated individuals. Any person found to be intoxicated may be denied entry or

removed from the festival grounds without being entitled to any refund. Alcohol abuse is dangerous for your health; we therefore encourage consumption in moderation.

– SMOKING

As French law states (article R.3512-2 from “Code la santé publique”), smoking is prohibited in enclosed and covered public spaces. This ban applies to all enclosed and covered areas of the Festival. Cigarette butt disposal bins are available for attendees throughout the Festival grounds.

– DRUGS

It is strictly prohibited to bring in, use, or sell illegal drugs in any form on the Festival grounds. Any person found to be in possession of drugs and/or under influence of drugs may be denied access to the Festival grounds or removed from the Festival grounds without being entitled to a refund. Such individuals will be handed over to law enforcement authorities.

– REUSABLE CONTAINERS

The Organizer provides festival-goers with reusable, deposit-based cups and dishes to use in all bars and food areas. The deposit system operates like a rental, and return points are indicated on the Festival map where attendees can recover the deposit paid on their first purchase. A wristband with no recorded purchases in its transaction history cannot be credited for a deposit refund.

3. SECURITY & PROHIBITIONS

All attendees must strictly comply with the instructions given by the Festival’s security staff. Security personnel are responsible for taking the necessary actions in the event of incidents, accidents, violence, evacuations, as well as enforcing the Festival regulations.

Festival-goers agree to comply with any control or verification measures intended to ensure the safety of people and property within the Festival grounds. Attendees may be subject to security pat-downs. Access may be denied to anyone refusing to comply with these measures, without any entitlement to a refund.

– BEHAVIOR DURING CONCERTS

Everything is organized to protect festival-goers from crowd surges (jostling, etc.) in front of the stages. For everyone’s safety, crowd surfing (lying on the raised arms of other festival-goers) is prohibited. It is also forbidden, during the Festival, to behave aggressively - whether through actions or words - toward other festival-goers or any member of the staff. In the event of a problem or failure to comply with the law, the person may be required to leave the Festival. Such individuals will be handed over to law enforcement authorities. Festival-goers must comply with the provisions of the Charter of Benevolence available on the Festival’s website : [Charter of Benevolence](#).

– LIABILITY

Each festival-goer attends the Festival under their own responsibility. It is up to attendees to take all necessary precautions to protect their hearing (do not stand in front of speakers, wear earplugs, etc.).

Festival-goers are responsible for their personal belongings. The organizers cannot be held liable for any damage, loss, or theft affecting such belongings. Each festival-goer remains responsible for any direct or indirect damage they may cause to any person (Festival staff, artists, technical and artistic teams, service providers, other festival-goers, etc.) and/or to any property during their attendance, and may be held liable under civil or criminal law.

– GENERAL PROHIBITIONS

For safety reasons, it is strictly forbidden to bring in animals, bottles, metal cans, sharp and/or blunt objects, and more generally any item that could be used as a projectile, any dangerous object, and any pyrotechnic devices, explosive, flammable, or volatile substances, as well as balloons, flags, banners, or signs of any size. Bringing alcohol into the Festival grounds is prohibited. It is also forbidden to bring any illegal products or items into the Festival. Any offender shall be held liable and may face legal action. Security staff may confiscate such items at the entrance.

Any form of recording (audio, film, audiovisual) is prohibited before, during, and after the concert. Professional cameras such as DSLRs, video cameras, recording devices, and similar equipment are not allowed within the Festival grounds. Any offender will have their equipment confiscated at the entrance. No means of transportation are permitted within the Festival grounds, with the exception of wheelchairs for people with reduced mobility.

The Festival does not provide a camping area for attendees, and it is therefore not possible to sleep on the festival grounds, even for holders of multi-day passes. As a reminder, sleeping or camping in the vicinity of the Festival site is strictly prohibited.

– PROHIBITED ITEMS

It is prohibited to bring to the Festival any object that is dangerous to oneself or others. The list of forbidden items at the festival can be found on the Festival website: [security and forbidden items](#).

Among other things, the following items are strictly prohibited: suitcases and bags larger than 24 liters, weapons, bicycle batteries, motorcycle helmets, drugs, alcohol, liquids, glass containers, flags, selfie sticks, animals (with the exception of guide or service dogs for PWD, such as visual, hearing, mobility or mental disabilities, upon presentation of a legal proof), fireworks, or any other dangerous objects... These items (with the exception of illegal substances or dangerous items, which will be confiscated) will be automatically held by security staff and stored in a holding area in exchange for a claim ticket.

The holding area is not a locker room: only items considered dangerous and confiscated during security checks will be stored there. No items such as oversized backpacks or suitcases etc will be accepted. Festival-goers must reclaim their belongings upon exit. The Festival organizers cannot be held responsible for any loss or damage to these items.

– AUTHORIZED ITEMS

The list of authorized objects on the Festival grounds can be found on the Festival website : [security and forbidden items](#).

- Small backpacks of maximum 24 liters (24 X 45 cm), i.e. Eastpack
- Water bottles of less than 50 cl
- Empty water bottles (except for glass bottles) of less than 50cl

- Small compact umbrellas
- Small foldings stools (maximum 53 x 41 x 3 cm))
- Small smartphone battery charger
- Small cameras

In case of doubt, festival-goers can also reach out to conciergerie[at]rockenseine.com.

4. RESPECT

– THE VENUE

Rock en Seine takes place at the Domaine national de Saint-Cloud. The Festival's venues and areas must be used in accordance with their intended purpose. Any theft or damage will be subject to prosecution. To preserve the quality of the Festival's infrastructure, it is forbidden to display signs or posters on any movable or immovable property or to litter. Festival-goers are asked to respect the venue and not to urinate anywhere other than in the restroom available free of charge. Any use of the electrical network installed for the event is prohibited for anyone other than duly authorized staff.

– THE NEIGHBORHOOD

When traveling to or from the Festival grounds, attendees must ensure that they do not disturb the surrounding neighborhood by engaging in any inappropriate or disruptive behavior that interferes with local residents' daily lives (such as urinating in public, making noise, causing damage or vandalism, etc.).

– THE ENVIRONMENT

We ask that you do not throw cigarette butts or any other waste on the ground. Please respect the eco-responsibility and waste management system implemented by the Festival and indicated within the venue .

– NEUTRALITY

It is prohibited to engage in any proselytizing, whether religious or political, or to conduct fundraisings, subscriptions, or signature campaigns. Commercial activities and advertising are also prohibited within the Festival grounds without prior authorization from the Festival organizers.

These regulations are non-exhaustive and subject to applicable health and safety standards applicable at the time of the Festival.